

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 96 (1960)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
 Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379

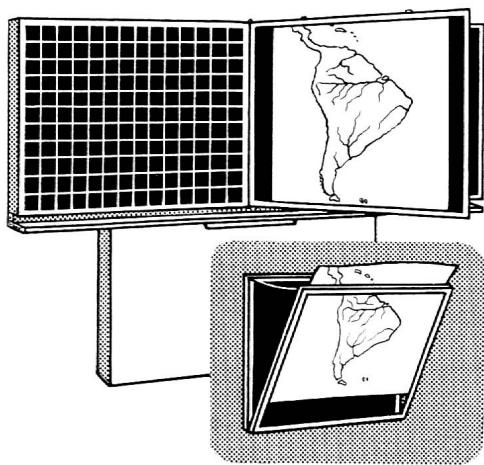
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Lino de Violette Giddey.



Voici le tableau noir idéal pour la classe moderne



20 ANS DE GARANTIE
pour une lisibilité impeccable

C'est le tableau avec la nouvelle

plaque inusable « IDEAL » en verre

Ecriture agréable et douce
Dessin clair et net
Surface inaltérable
Absolument sans reflets

ERNST INGOLD & CO, HERZOGENBUCHSEE

La maison spécialisée en matériel scolaire et d'enseignement

RESTAURANT



LA ROCHELLE
5, RUE DU COMMERCE
5ème ÉTAGE · LIFTS

Seul ou en groupe :
notre restaurant plait à tous
MENUS dep. 3.50
Spécialités de glaces

TEL. 25 92 77

L'ÉCOLE SUISSE DE **LIMA** (PÉROU)

cherche un
maître de
mathématiques et de sciences
du degré secondaire.

Les branches d'enseignement sont la botanique, la zoologie et la géographie générale ainsi que le calcul. Le Secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26 à Berne, donnera tous renseignements nécessaires. Prière d'envoyer à cette adresse les candidatures avec copies ou photocopies des certificats, curriculum vitae, liste de références et une photographie récente.

HOTEL DENT DE LYS

Alt. 1100 m. LES PACCOTS-Châtel-St-Denis



H. MICHEL, propriétaire Tél. (021) 5 90 93

Grande salle,
accueil
chaleureux
et prix
spéciaux
pour écoles
et sociétés

PARTIE CORPORATIVE : Sur le seuil... — **Vaud :** Assemblée des délégués SPV — 4e congrès annuel de la SPV — Rapport du délégué SPV à la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud et à la Commission péritaire. Commission disciplinaire 1959. — Rapport des délégués SPV à la Caisse de pensions. — Rapport de la Commission de la Centrale de documentation scolaire. — Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. — Commission consultative pédagogique de l'Enseignement primaire. — Collectivité SPV de la SVSM. — Rapport de la Commission de presse. — Rapport du délégué de la SPV à la Commission de projection fixe de la SPR. — Rapport du délégué SPV à la Commission cantonale vaudoise du cinéma scolaire. — Rapport de la Commission de la projection fixe de la SPV. — Commission Croix-Rouge - Jeunesse de la SPV - Rapport 1959. Ecole Pestalozzi, Echichens. — Rapport sur l'activité de la Commission locale des émissions radio-scolaires. — Armoires vaudoises. Educatrices des petits. — Echallens Gym. — † Charles Mani. — **Genève :** Après Tokyo.. Cadix. — Vocabulaire. — UIG Dames. — **Neuchâtel :** Pour 1960. — Ultimes séances. — Comité central. — Où l'on pense que les traitements ont un rôle à jouer — **Jura bernois :** La vie au sein de la communauté des élèves de l'Ecole normale des instituteurs. — Variété. — Divers.

Partie corporative

Sur le seuil...

Ces derniers jours, tous nos journaux ont publié, à l'occasion du changement de millésime, d'abondants articles rétrospectifs qui nous ont rappelé, dans les domaines du sport, de la politique, des arts, des sciences, les faits notoires de l'année défunte. Et celui qui s'amuse à lire ces revues peut déjà constater que bien des noms cités ne lui rappellent plus grand-chose, tant les célébrités d'aujourd'hui sont rapidement oubliées.

D'autres chroniqueurs plus hardis essaient de déceler, dans l'amas des faits récents, des directives qui se peuvent extrapoler dans l'avenir immédiat et tentent ainsi de dévoiler à leurs lecteurs les événements qui ne peuvent manquer de se produire.

Mon propos n'est pas de les imiter et de rendre ici des oracles ambigus. Je veux seulement constater que toutes les considérations de fin d'année sont résolument tournées vers l'optimisme et vers la détente. Pour une fois que triomphent les docteurs Tant-Mieux, saluons ces heureuses dispositions et souhaitons qu'elles continuent à se manifester dans la suite du temps.

Souhaitons aussi que les travaux de nos associations pédagogiques et corporatives groupent des bonnes vo-

lontés de plus en plus nombreuses, que les délibérations de nos militants soient suivies et encouragées avec un intérêt actif et constructif; parmi les innombrables soucis qui hantent l'esprit des responsables de nos associations, le sujet primordial reste l'adaptation de nos écoles aux formes multiples et changeantes de la vie moderne et, dans ce thème lui-même, la place qui sera faite, dans la structure nouvelle de l'enseignement, à l'école primaire. Dans tous nos cantons romands, dans tous les pays voisins, ce problème se pose avec une acuité extrême, et il dépend de nous, de notre cohésion, de la conscience de notre solidarité, qu'il soit résolu à notre avantage, et surtout à l'avantage de nos enfants.

Ce sont là des observations bien austères pour les premiers jours, encore tout tissés d'illusions, de l'année nouvelle. Merci aux collègues qui, au cours de 1959, ont apporté à la S.P.R. et à son journal une collaboration appréciée. Et pour 1960, nos meilleurs vœux à tous, à vous qui œuvrez solitaires, dans les classes éloignées de la montagne et de la campagne, à vous qui, dans les grands collèges des villes formez avec vos collègues des équipes solidement liées, à tous, courage et succès.

G. W.

VAUD

Assemblée des délégués SPV

Convocation

Restaurant du Grand-Pont (anc. Bock)

Samedi 23 janvier, à 14 h. 30

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la dernière séance.
3. Nomination des membres honoraires.
4. Communications du Comité central.
5. Proposition du Comité central.
6. Nomination d'un vérificateur des comptes.
7. Nomination des délégués à la SPR.
8. Discussion des rapports des diverses commissions et délégations.
9. Propositions des sections.
10. Propositions individuelles.

Rappelons quelques dispositions de nos statuts concernant l'assemblée des délégués :

Art. 30. — L'assemblée des délégués est l'organe de liaison entre les sections et le Comité central. Elle se compose des présidents de sections. Les sections dont l'effectif dépasse 100 membres actifs ont droit à un délégué supplémentaire par 100 membres actifs ou fraction de 100 membres actifs. Les présidents des associations, aux termes de l'art. 5 des présents statuts, font partie de droit de l'assemblée des délégués avec voix délibérative.

Nombre de délégués par sections (présidents de sections y compris) :

Aigle	2	Echallens	1
Aubonne	1	Grandson	1
Avenches	1	Ste-Croix	1
Cossonay	1	Lausanne	6

La Vallée	1	Oron	1
Lavaux	1	Payerne	1
Morges	2	Pays-d'Enhaut	1
Moudon	1	Rolle	1
Nyon	1	Vevey	2
Orbe	1	Yverdon	2

Ce communiqué tient lieu de convocation.

Comité central et Conseil d'administration
de la Caisse de secours et d'invalidité SPV.

Quatrième Congrès annuel de la Société pédagogique vaudoise

L'assemblée générale ordinaire est convoquée pour le samedi 30 janvier 1960, à 8 h. 30, au cinéma Capitole, avenue du Théâtre, Lausanne.

Ordres du jour :

- I. — Assemblée de la société coopérative Caisse de secours et d'invalidité.
1. Procès-verbal.
2. Rapport du conseil d'administration.
3. Rapport des vérificateurs des comptes.
4. Budget et cotisation.
5. Propositions individuelles et des sections.
6. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
7. Election d'un membre du conseil d'administration.

II. — Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise.

1. Procès-verbal.
2. Rapport des vérificateurs des comptes.
3. Budget et cotisation.
4. Discussion du rapport du Comité central.
5. Modification de l'article 5 des statuts.
6. Propositions individuelles et des sections.
7. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
8. Election d'un membre du Comité central.

L'assemblée débutera assez tôt pour qu'elle puisse se clore à midi au plus tard.

Nomination d'un membre du Comité central

Le Comité central a reçu l'unique candidature suivante : « Nous avons l'honneur de vous informer que la section de Lausanne, dans son assemblée ordinaire du 4 décembre écoulé, a désigné M. **Ehinger Georges** comme candidat au Comité central. »

Propositions, motions, interpellations

« Les propositions, motions et interpellations doivent être remises au Comité central par les sections ou les membres 15 jours au moins avant l'assemblée générale. » (Statuts, art. 28.) Elles devront donc être envoyées à M. Robert Pasche, président, Roseneck 12, Lausanne, jusqu'au 15 janvier.

La deuxième partie du Congrès se déroulera au **Casino de Montbenon**.

12 h. 15 : Apéritif. Invités et délégués.

13 heures : Repas (salle de spectacles) servi aux invités et aux délégués.

15 heures : « Analyse de la situation internationale contemporaine », conférence de M. Jacques Freymond, professeur à l'Université de Genève et directeur de l'Institut des études internationales de Genève.

Notre conférencier

Ceux d'entre nous qui suivaient l'Ecole normale dans les années 1939-40 se souviennent tous très bien de M. Jacques Freymond. Frais émoulu de l'Université de Lausanne, ce jeune professeur s'était tout de suite fait remarquer par son dynamisme ; chaque leçon d'histoire avec lui était un plaisir ; clair et précis, dominant chaque sujet avec une facilité qui stupéfiait, M. Freymond ne pouvait que laisser un souvenir durable chez ses élèves. Mais son professorat à l'Ecole normale ne fut que de courte durée. Bientôt le licencié ès lettres devient Docteur ès lettres, après avoir présenté une thèse historique. Puis il est chargé de cours d'histoire moderne et contemporaine à l'Université de Lausanne. Mais ses qualités devaient le conduire plus loin encore, puisqu'il est actuellement directeur de l'Institut des études internationales à Genève, et professeur à l'Université de cette même ville. Cette rapide ascension dit assez la valeur de M. Freymond, valeur qui se double du talent de conférencier. Nul doute que nous serons donc comblés par la partie culturelle de notre congrès.

Repas

Le repas n'est prévu que pour les invités et pour les délégués des sections, l'expérience ayant montré que, dans leur grande majorité, les autres collègues n'y participaient pas. Toutefois, ceux qui désirent le prendre peuvent s'inscrire en versant 13 francs (tout compris) au CCP 2226 Société pédagogique vaudoise, Lausanne, jusqu'au 15 janvier.

Pensez à nos membres honoraires !

Nous savons que bien des membres honoraires aiment assister à notre congrès. Mais, comme ils ne reçoivent pas notre journal, ils ne connaissent ni la date ni l'heure ni le lieu de notre assemblée. Aussi demandons-nous aux collègues membres actifs de renseigner les honoraires de leur région ou de leur connaissance : petit geste qui fera plaisir à ceux qui ont œuvré avant nous et pour nous.

Et maintenant...

...votre comité se réjouit de vous retrouver très nombreux le 30 janvier. Votre présence prouvera l'intérêt que vous portez à la fois à votre corporation et à l'école. Vous savez que nous allons probablement vers une réorganisation scolaire dans notre canton : chacun d'entre nous doit donc suivre de près les événements, se documenter, afin que, le moment venu, nous puissions tous agir.

Le comité central.

Rapport du délégué SPV à la Fédération des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud et à la Commission paritaire

Si 1958 a été une année d'attente, 1959 a été une année de liquidation de cas particuliers en suspens, concernant aussi bien le Statut que la Loi sur la Caisse de pension. Les problèmes réglés l'ont été au profit de catégories dont la situation n'avait pas rencontré, jusqu'à aujourd'hui, la sollicitude qu'elles méritent :

En premier, l'appellation, la classification et la définition des *contremaires*, véritable reclassification des « cadres manuels » (seuls les emplois masculins ont été pris en considération, l'effort pour le personnel féminin, spécialement pour le personnel soignant et des établissements hospitaliers, ayant déjà été fait). A part quelques réserves formulées par l'Association du personnel des Services publics de l'Etat de Vaud, grâce au travail de longue haleine de la sous-commission paritaire de classification, la Commission paritaire a pu donner un avis définitif, touchant les cadres manuels des arsenaux, des ateliers d'hôpitaux, des chantiers, et de certains laboratoires. Ce travail m'a permis de me pencher sur des problèmes qui ne touchent peut-être pas notre profession, mais qui sont ceux de nombreux collègues travaillant, comme nous, pour l'Etat. La recherche de telles solutions est enrichissante, et nous rapproche indiscutablement.

Ensuite, l'ajustement aux conditions actuelles de la situation des chefs de cuisine de nos principaux établissements hospitaliers. C'est, enfin, le tour des préposés et du personnel des Offices des poursuites et faillites. Vraisemblablement, une solution ne pourra intervenir avant le reclassement des Offices, par points, selon un barème tenant compte des effectifs, des cas réglés et de multiples éléments, résultat d'entretiens entre le Tribunal cantonal et la sous-commission paritaire.

L'on parle également d'une demande de reclassement des maîtresses de l'Enseignement secondaire. Mais ce sera pour 1960.

A propos de personnel féminin, disons encore que le problème soulevé par les traitements du personnel féminin marié (et non du personnel *enseignant* féminin marié) vient d'être remis, par le Conseil d'Etat, à la Commission paritaire, qui a chargé une sous-commission spéciale (présidée par M. Bron, juge de paix à Lausanne, et composée de MM. Syfrig et Chauvy, délégués de l'Etat, Küttel, président de la Société des magistrats et fonctionnaires, et du soussigné) de revoir cette question controversée.

L'avancement à l'intérieur de la fonction dépendant, pour nombre de fonctionnaires, employés et ouvriers, du temps de service, des qualifications et de préavis motivés émanant de chefs de service (et non, comme pour nous, d'un automatisme assez confortable, avouons-le), 71 cas, pour 1960, ont été soumis aux délégués et préavisés favorablement.



La Loi sur la Caisse de pensions a subi un assaut, et une modification importante en est résultée : une révision partielle acceptée avant la révision complète préparée par la Commission d'experts. L'article 118 (entrées tardives dans la Caisse) a disparu, ainsi que le tableau V, pour les personnes assujetties à cet article. (Fort % de diminution des rentes.) Cette mesure ne touche que 206 fonctionnaires entrés très tardivement à l'Etat, et permettra, dans un délai de 15 ans, de les mettre à la retraite avec indemnité. Bien qu'entrant dans le programme de rationalisation et d'économies budgétaires de l'Etat de Vaud (les frais de l'opération, soit fr. 180 000.— environ par an, sont supportés par la Caisse de pensions !), cette mesure, admise sans discussion par le Grand Conseil, n'aurait rien d'extraordinaire pour nous, ne touchant parmi les cas visés aucun membre du Corps enseignant, si elle ne supprimait, pour ces fonctionnaires, le trop célèbre tableau V, combattu par la SPV dans ses « Réserves SPV 1951 » et sa « Réponse à l'enquête relative à la motion Deppen concernant les conditions de retraite faites au Corps enseignant primaire par la Loi C. de P. de l'Etat de Vaud, déposée à la Fédération en août 1954 ».

Ce tableau V, cité par l'article 120, frappe durement, en cas d'entrée tardive, les fonctionnaires devant prendre leur retraite sans avoir le nombre d'années requises. Son remplacement par le tableau I (invalidité) serait accueilli avec joie, le % de diminution étant alors supportable. La suppression partielle actuellement décidée, entraînera « ... son abrogation générale pour les autres assurés, en raison des conséquences inéquitables qui résulteraient de son maintien partiel » (Exposé des motifs du Conseil d'Etat sur la modification de la Loi du 12.12.51 sur la C. de P. de l'Etat de Vaud. D'autres mesures d'allégement sont prévues. M. Post, notre distingué représentant à la Commission d'experts, a bien voulu en exposer les principales dans l'*« Educateur »*, cet été. Nous aurons peut-être la joie d'en saluer la réalisation l'an prochain.



Au sein de la Fédération, reflet des préoccupations de chacune des Sociétés qui la composent, une entente est recherchée avec la direction de l'Hôpital cantonal en vue de la conclusion d'un nouveau contrat d'hospitalisation. Une solution rencontrant l'adhésion de tous est à trouver le plus vite possible. Un délégué de la Société des magistrats et fonctionnaires a bien voulu accepter de réunir quelques spécialistes pour confronter les divers points de vue et continuer le dialogue avec la direction de l'Hôpital cantonal.



Il me reste à remercier tous ceux avec qui j'ai siégé et qui ont toujours été de la plus grande courtoisie. Merci également à vous, chers collègues, qui avez bien voulu me poser des questions au sujet de votre traitement ou de votre retraite. Je rappelle à chacun que c'est mon rôle, puisque je suis, de par le vœu du Congrès SPV, la « 6e roue du char SPV ».

Pierre Vuillemin.

Commission disciplinaire, 1959

Votre délégué est heureux de communiquer, au Comité SPV et à ses collègues, qu'en 1959 — et depuis quatre ans — aucune défaillance d'un membre du corps enseignant soumis au statut des fonctions officielles n'a été signalée à la commission disciplinaire.

Et pourtant la conduite d'une classe, tout au long des jours, ne manque pas d'embûches. Aussi la carence d'erreurs graves de la part des maîtres est-elle une preuve que le respect de la personnalité de l'enfant ne demeure pas seulement une loi théorique, mais semble avoir passé dans les mœurs à l'Ecole publique.

Qui ne s'en réjouirait pas ?

Lausanne, le 19 décembre 1959. *Edmond Viret.*

Rapport des délégués SPV à la Caisse de pensions

L'assemblée des délégués a tenu trois séances en 1959, soit le 14 janvier, le 23 septembre et le 16 décembre, les deux premières consacrées à des points de détail, la dernière ayant à son ordre du jour l'examen du rapport de gestion 1958.

Dans la première séance, le projet de *Cahier des charges de la Caisse des retraites populaires, gérante de la Caisse des pensions* fut minutieusement examiné et une commission spéciale désignée pour étudier de façon approfondie la question de l'indemnité de gérance. Cette commission a tenu plusieurs séances, son rapport, qui nécessite de nombreuses vérifications, sera remis aux délégués au cours du trimestre prochain.

L'abrogation de l'article 118, L.C.P. et la modification de l'art. 120, proposées par le Conseil d'Etat, dans le cadre des mesures de rationalisation de l'administration cantonale, étaient à l'ordre du jour le 23 septembre. L'article 118 concerne des personnes entrées tardivement à l'Etat, avant le 1er janvier 1948 ; il constitue à leur égard une sorte de droit acquis à atteindre si possible 30 années d'assurance.

La L.C.P., fondée sur le principe qu'il faut 35 années d'assurance pour atteindre une pension maximum, prévoit, pour ceux qui n'atteignent pas cette durée de service, une réduction du taux de base (60 %) et, au tableau V, des facteurs de réduction supplémentaire fort sensibles.

Le Conseil d'Etat, gêné dans son effort de rationalisation (en particulier mise à la retraite avancée) a chargé la commission d'experts qui travaille depuis 1956 à la révision de la loi, d'étudier spécialement cet objet.

L'abrogation pure et simple de l'art. 118 étant inéquitable, la commission a demandé la suppression du tableau V, pour les personnes visées par cet article, le coût de l'opération étant à la charge de la Caisse de pensions qui versera aussi aux déposants d'épargne touchés par la même mesure, les prestations qu'ils auraient obtenues sans la révision actuelle.

L'assemblée des délégués, considérant que la situation actuelle de la C.P. permet de faire face à ces nouvelles obligations, a approuvé les propositions des experts, en attirant l'attention du Conseil d'Etat sur le fait que le tableau V doit être supprimé pour tous dès le 1er janvier 1960, sinon il en résulterait de regrettables inégalités.

Suivant le rapport de gestion 1958, le capital au 31.12.57 se montait à 104 913 290 fr. 90. A la suite du transfert de P.P. il atteint au 31.12.58 la somme de 121 836 807 fr. 92. En y ajoutant les fonds d'amortissement des immeubles et de compensation, puis le découvert technique, inchangé depuis l'exercice écoulé, on obtient le capital de couverture, soit 274 094 957 fr. 09.

Le taux moyen de rendement des capitaux a été de 3,656 %, donc supérieur au taux légal de 3,5 %, ce qui a permis, au fonds de compensation, un versement de 402 000 fr., qui l'élève à 1 218 000 fr.

Les pensions servies en 1958 sont au nombre de 2132, pour un montant de 7 837 051 fr. 80.

Ajoutons que l'augmentation passagère du taux des emprunts publics a permis de nouvelles souscriptions, ce qui a amélioré le rendement moyen de notre portefeuille : 3,668 % en 1958 contre 3,419 % en 1957.

Ces chiffres incitent à revoir les bases, quelque peu pessimistes, jetées voici dix ans. Mais ils constituent aussi une assise solide pour les améliorations envisagées par la commission d'experts, améliorations au sujet desquelles un article ultérieur donnera des renseignements détaillés.

En cette fin d'année M. le juge cantonal Chatenay et Me Martin quittent le Conseil d'administration ; ils ont droit à notre reconnaissance pour l'œuvre qu'ils ont accomplie et particulièrement pour leur compréhension dans le cas de réengagement des retraités, objet du fameux article 20.

Mlle S. Perey, de Lully, est aussi à la fin de son mandat. Entrée très tôt à l'assemblée des délégués, elle a connu les nombreuses séances où se discutaient les détails d'application de la loi, alors à ses débuts, détails qui ont constitué peu à peu un fichier impressionnant, et qu'elle a appréciés avec ce sens de l'humain que donne une belle carrière de « régente » au village. Merci, chère collègue, pour tout votre dévouement ! Et bienvenue à Mme Antoinette Senn-de la Harpe, désignée pour vous succéder. Avec M. V. Lador et le sous-signé, elle formera la délégation SPV dès le 1er janvier prochain.

Vevey, le 22 décembre 1959.

A. Nicole.

Rapport de la Commission de la Centrale de documentation scolaire pour l'année 1959

La Commission de la Centrale de documentation scolaire s'est réunie deux fois au cours de l'année : en été, sous la présidence de M. A. Martin, chef de service, et en décembre, sous celle de M. J. Zeissig, directeur de l'Ecole normale.

Si 1958 a été marqué par le déménagement de la Centrale et du Musée à l'avenue de Beaulieu, 1959 se signale par l'édition d'un supplément au catalogue de 1955 ; cette brochure groupera les renseignements disséminés dans un certain nombre de Bulletins officiels et permettra une consultation plus rapide et surtout plus aisée du répertoire. Le supplément contient en outre quelques renseignements généraux destinés à faciliter la tâche du préposé et à augmenter le rendement du service des prêts. La remise de cette brochure au corps enseignant aura lieu incessamment.

Par ailleurs, nous aimerions signaler que la Bibliothèque du Musée scolaire (distincte de la Bibliothèque de travail, dont les ouvrages figurent sous chiffre V du catalogue) est riche de 5095 volumes ; leur liste figure à la Centrale et chacun peut s'y référer.

Grâce à l'augmentation du crédit alloué par le Département, la Centrale a pu compléter ses collections par l'achat de 260 tableaux, 1750 diapositives (presque toutes en couleurs), 200 films fixes, 35 volumes et des vues diverses sur papier. L'élimination des objets usés ou vieillis, en même temps que l'acquisition continue de matériel moderne et de haute valeur documentaire ont fait de notre Centrale un instrument de travail indispensable auquel nous vous invitons à recourir toujours plus fréquemment. La constante augmentation révélée par la statistique des prêts (875) doit se poursuivre, dans l'intérêt même de nos classes.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier M. Adrien Martin pour la sollicitude qu'il voue à la Centrale et les efforts discrets qu'il accomplit en vue d'en assurer le budget, malgré le vent d'austérité qui souffle sur la cité !

Si la documentation mise à disposition du corps enseignant connaît une faveur croissante, nous le devons au travail, à l'intelligence et à l'éclectisme du directeur, notre collègue Rochat ; son dévouement n'a d'égal que sa modestie et nous le remercions d'accomplir sa tâche avec autant de compétence et de distinction. Le préposé au service des prêts, M. Charles Pasche et son aide, M. Jean Pasche, font de leur mieux pour améliorer « la fluidité du trafic » et entretenir le matériel ; nous leur en exprimons aussi notre reconnaissance.

Les délégués SPV :
J.-J. Desponds. A. Moret.

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

C'est au printemps 1956 que la commission extra-parlementaire chargée de la révision de la loi du 12 décembre 1951 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a commencé ses travaux et dès lors la sous-commission d'experts qui en est issue a siégé deux ou trois fois par mois. Si rien n'est encore acquis, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil étant seuls juges en dernier ressort, l'avant-projet de révision est suffisamment avancé pour que l'on puisse esquisser, à l'intention des principaux intéressés, les assurés, quelques-unes des solutions envisagées aux problèmes posés par l'application de la nouvelle loi. Afin de faire un tour d'horizon complet, nous dirons aussi quelques mots de la structure technique et financière de la caisse, qui a fait l'objet de deux motions au Grand Conseil et de très longues discussions au sein des commissions.

Un but essentiel a été atteint en 1951 par la création d'une caisse de pensions unique, autonome et saine, issue de la fusion de toutes les institutions de prévoyance existant à l'époque. Si la nouvelle loi paraît quelque peu compliquée, il ne faut pas oublier qu'elle a dû tenir compte de régimes anciens très divers, de nombreuses situations acquises et reprendre en charge un lourd fardeau financier. Il convient de rappeler à ce propos l'effort considérable accompli par l'Etat, soit dans l'aide apportée aux affiliés pour assurer les traitements résultant du statut de 1948, soit dans l'engagement pris de verser à la caisse l'intérêt à 3 1/2 % du déficit technique d'entrée se chiffrant à 140 millions à fin 1952.

Cet assainissement indispensable, dans le cadre d'un système de capitalisation, ne s'est pas réalisé sans opposition et ses adversaires, partisans d'un régime de facilité, reviennent à la charge aujourd'hui. Ils chantent les louanges de la répartition pure, où l'on équilibre annuellement les recettes sur les dépenses effectives, sans constituer de réserve en capital. Ils n'ont déjà plus en mémoire l'exemple vécu du Fonds des pensions des corps enseignant et pastoral vaudois, administré durant près de trente ans en régime de répartition. A la fin de cette période, les cotisations ordinaires de 14 %, techniquement suffisantes, ne permettaient même pas de payer la moitié des pensions et l'Etat devait porter annuellement à son budget plus de 2 millions de francs pour compenser l'absence du capital de couverture. Cette malheureuse expérience ne doit pas être renouvelée.

Dans le système de la capitalisation, les moyens propres à couvrir les charges futures sont calculées à l'avance, sur des bases techniques choisies avec soin,

tenant compte notamment des probabilités de survie des assurés des différentes classes d'âge. Chaque génération d'affiliés constitue, avec l'aide de l'employeur, l'épargne nécessaire aux paiements futurs en sa propre faveur. Les montants capitalisés forment, avec leurs intérêts, les réserves qui garantissent la stabilité du système et la constance des cotisations, ceci malgré l'accroissement régulier des charges jusqu'à un état dit stationnaire. A ce moment, les dépenses sont exactement compensées par les cotisations d'une part et l'intérêt des capitaux en réserve d'autre part. En régime de répartition, les dépenses seraient les mêmes, mais il manquerait aux recettes l'apport substantiel en intérêts ; ou bien l'employeur devrait prendre en charge la différence, à moins qu'il ne réduise massivement les pensions.

A fin 1957, la caisse assurait le paiement de 2103 pensions pour un montant total de fr. 7 400 000.— environ ; ce nombre comprend 1137 pensions de retraite, d'un montant moyen de fr. 4554.— sans allocation de vie chère, 219 pensions d'invalidité, 667 pensions de veuves, 79 pensions d'orphelins et une allocation d'ascendant.

Or le traitement cotisant moyen est actuellement supérieur à fr. 11 000.—, ce qui permet à la génération d'actifs d'aujourd'hui d'escompter une pension moyenne future de fr. 6600.— environ, en faisant abstraction de toutes les augmentations à venir. Il y a déjà là une raison d'accroissement des dépenses de l'ordre de 50 % par rapport à 1957.

On constate d'autre part que la longévité s'est considérablement accrue depuis le début du siècle et continue à croître. De 1920 à 1950, le nombre des personnes âgées de 65 ans et plus a presque doublé en Suisse, tandis que la population n'a augmenté que de 23 %. Les prévisions fondées sur les tables de survie laissent entrevoir que le nombre des pensionnés atteindra le 70 % du nombre des actifs d'ici 30 ou 40 ans, au lieu de 35 % aujourd'hui.

Dans ces conditions, il convient d'admettre que les dépenses de la caisse tripleront sensiblement en l'espace de 30 à 40 ans, sans tenir compte de modifications d'ordre économique et les recettes restant par conséquent les mêmes. Seul un capital de couverture suffisant pourra permettre alors de faire face à une situation très différente de ce qu'elle est maintenant. Ces quelques chiffres montrent qu'il est indispensable de capitaliser à temps.

Dans les études en cours, de telles considérations ont conduit à proposer le maintien du régime actuel de capitalisation, quitte à en revoir les bases, jugées un peu pessimistes au départ. Ce pessimisme se justifiait d'ailleurs il y a dix ans, faute d'éléments d'appréciation suffisants et vu l'état financier des diverses caisses lors de l'assainissement. Depuis, les marges de sécurité adoptées se sont révélées trop prudentes et plusieurs causes de bénéfices sont apparues, notamment les montants importants qui restent acquis à la caisse en cas de démission d'affiliés ainsi que les pensions économisées par la caisse si l'on compare les âges réels de départ avec le âges légaux de retraite facultative pris en compte par l'actuaire. De plus, le taux moyen de 3 1/2 % fixé comme base des revenus de la caisse a toujours été dépassé grâce aux placements immobiliers.

On comprend mieux ainsi le bénéfice technique de l'ordre de 4 millions apparu au bilan de fin 1956 et qui eût été supérieur sans la revalorisation des traitements intervenue en 1955. Ce résultat favorable doit être salué avec joie, car il signifie que des améliorations peuvent être apportées sans compromettre l'équilibre de la

caisse et tout en donnant satisfaction à l'Etat, qui désire réduire ses propres prestations, dans le cadre de l'assainissement du budget.

Les travaux de révision de la loi se sont inspirés de ce principe que le bénéfice est acquis paritairement, qu'il devrait donc viser au double but de réaliser les améliorations demandées par le personnel de l'Etat tout en réduisant les charges de l'employeur. Nous sommes persuadés qu'il est possible de donner satisfaction à tous sans risques pour la caisse.

Si l'on se réfère au mémoire rédigé par une commission de la Fédération au début des travaux de révision, on peut constater que la plupart des revendications formulées ont été prises en considération et seront sans doute acceptées par la commission extra-parlementaire, sauf l'élévation à 100 % du traitement cotisant par rapport au traitement effectif, opération trop coûteuse autant pour les affiliés que pour l'Etat. Rapelons les améliorations principales envisagées.

La cotisation de rappel pour augmentation de traitement est actuellement de 185 %, la moitié étant à la charge de l'affilié et l'autre moitié à la charge de l'Etat. En outre, les personnes de plus de 55 ans ne peuvent assurer l'augmentation complète que moyennant le versement d'une réserve complémentaire souvent prohibitive. Tout en prévoyant la suppression des charges complémentaires imposées aux personnes de plus de 55 ans, l'avant-projet distingue trois sortes d'augmentations :

1. les augmentations ordinaires, de promotion et d'avancement, qui feraient l'objet de cotisations de rappel de 185 % ou quelque peu réduites, afin de tenir compte de l'accélération de ces augmentations dans le régime de traitements issu de la revalorisation ;
2. les augmentations économiques, pour lesquelles la cotisation de rappel ne dépasserait pas 100 %, la moitié à la charge de l'assuré, l'autre moitié à la charge de l'Etat ; la caisse pourrait supporter la perte qui en résulte jusqu'à concurrence d'une augmentation moyenne du coût de la vie de 1 1/2 % par an ;
3. les augmentations de revalorisation qui devraient être examinées dans le cadre d'une étude actuarielle particulière avec décision dans chaque cas d'espèce ; à vues humaines, de telles augmentations ne sont pas pour demain.

Le régime des rachats doit être aussi amélioré. Le système actuel qui prévoit la participation de l'Etat pour quatre demi-années, que le rachat soit obligatoire ou facultatif, ne donne pas satisfaction. La participation de l'Etat serait dorénavant limitée aux rachats obligatoires, mais serait de moitié pour un nombre d'années égal au quart du temps à courir jusqu'à l'âge de retraite obligatoire. Ainsi, une personne engagée à 37 ans dans l'administration cantonale bénéficierait de la participation de l'Etat pour le rachat des sept années imposées par la loi jusqu'à l'âge de 30 ans, puisqu'il lui reste 28 années jusqu'à l'âge de la retraite obligatoire de 65 ans.

On songe à modifier également les âges fixés pour les rachats obligatoires. Dans la catégorie des instituteurs et de la police cantonale, l'obligation du rachat serait ramenée de 22 ans à 25 ans ; pour les universitaires, en revanche, elle serait portée de 40 à 35 ans, afin que les 35 années d'assurance soient acquises à la limite de 70 ans ; toutes les femmes seraient regroupées dans une seule catégorie avec rachat obligatoire jusqu'à 25 ans.

Les âges de retraite facultative sont encore en discussion, mais il paraît peu probable que l'on change les limites inférieures de 57 et 60 ans pour les hommes et de 55 ans pour les femmes. Toutefois, le rachat jusqu'à 25 ans au départ, obligera de nombreux affiliés à rester en fonction jusqu'à 60 ans pour éviter des réductions de pension. Il est aussi question de prolonger dans certains cas jusqu'à 62 ou 63 ans la limite d'âge obligatoire pour la catégorie des instituteurs et de la police cantonale, ainsi que pour les femmes.

Aucune proposition n'a été faite de modifier l'échelle des pensions. Cependant, il est envisagé d'étendre le bénéfice des pensions d'orphelins aux enfants mineurs d'invalides. De plus, le tableau V, fixant de fortes réductions en cas d'entrée tardive, disparaîtra avec la génération dite transitoire, car les obligations de rachat imposées aux nouveaux assurés leur garantissent 35 années d'assurance à la limite d'âge.

Le problème des retenues sur la pension en cas de réengagement à l'Etat ou d'activité lucrative privée a fait l'objet de débats passionnés. La crainte des cumuls entraînera sans doute le maintien d'une disposition inéquitable car elle ne touche pratiquement que le corps enseignant. On peut espérer au maximum que la réduction ne portera plus que sur la part de l'Etat.

Toujours pour éviter des abus, il est prévu une révision possible des cas d'invalidité, les modalités étant encore à fixer.

La conversion éventuelle des dépôts d'épargne en rente viagère, proposée par la Fédération pour éviter la dilapidation rapide du capital remboursé aux épargnants, rencontre peu d'écho. On craint sans doute des demandes ultérieures d'allocations.

Le régime de l'escompte A.V.S. en vigueur jusqu'ici, avec une épargne individuelle possible destinée à constituer un supplément temporaire, donnait lieu à de nombreuses critiques. On envisage de remplacer le tout par un pont-A.V.S. intégral, avec versement d'une rente complémentaire de fr. 1800.— jusqu'au moment de l'entrée en jouissance de l'A.V.S. et sans réduction ultérieure. Le financement de l'opération se ferait par une prolongation de la durée de service qui pourrait aller de deux mois à une année selon l'âge de départ. Les invalides pourraient bénéficier de ce complément dans certaines conditions à fixer.

Les dispositions très strictes relatives au Fonds de prévoyance ne permettent qu'une utilisation insuffisante des montants disponibles sous forme d'intérêts et ce fonds grossit très rapidement. Il est prévu d'assouplir le texte légal en étendant le bénéfice de cette institution à tous les cas dignes d'intérêt.

En ce qui concerne les dispositions transitoires de la loi, on pourra supprimer divers articles relatifs au régime de 1948. Mais il sera nécessaire d'en introduire d'autres pour intégrer dans le nouveau régime le plus grand nombre d'actifs actuels. La rétroactivité au 1er janvier 1958 doit aussi être prévue afin de tenir les promesses faites à l'époque aux personnes de plus de 55 ans.

Diverses questions sont encore à l'étude en rapport avec les personnes transférées qui n'ont pas trente années d'assurance à la limite d'âge de 65 ans. D'autres concernant des ouvriers et employés affiliés tardivement et qui ont perdu de ce fait un certain nombre d'années de service. Enfin, la situation des retraités fait l'objet d'un examen attentif, bien qu'une revalorisation générale des retraites ne puisse être prise en considération. Une pension minimum pourrait être examinée, avec révision du cas des pensionnés d'avant 1948, éventuellement 1954.

Les travaux de la commission extra-parlementaire dureront probablement jusqu'à la fin 1959. Il est donc exclu que la révision de la loi sur la caisse de pensions puisse passer au Grand Conseil avant la session de mai 1960.

Marcel Post.

Commission consultative pédagogique de l'Enseignement primaire

Déjà souhaitée en 1884 par nos aînés, cette commission a vu le jour en 1954 après qu'elle eût fait, en 1952, l'objet d'une motion Petit au Grand Conseil. Elle a donc cinq ans d'activité, deux ou trois séances plénières à son actif, mais aucune en 1958 et 1959 ; elle est là et c'est déjà beaucoup ; nous l'avons.

En plus de la grande enquête qu'elle a lancée, recueillie et analysée pour connaître les résultats de notre enseignement, pour en repenser les buts, elle a le grand mérite de nous avoir dotés d'un excellent matériel pour l'enseignement des sciences. Cela peut suffire à lui assurer notre reconnaissance parce que la valeur des réalisations n'attend pas le nombre des séances ; en définitive, il vaut mieux se réunir peu et qu'il en reste beaucoup.

Il faut également relever que, pour tout ce qui touche à l'enseignement primaire, la collaboration avec nos chefs n'est pas une chasse gardée de la commission consultative : les contacts sont maintenus par nos collègues du comité central ; quelques-uns des nôtres collaborent à la préparation des nouveaux manuels d'enseignement ; on nous consulte pour refondre le plan d'études. Dans son rôle apparemment passif, notre commission, en quelque sorte, concrétise toutes ces enquêtes, ce qui lui vaut l'honneur de figurer dans l'annuaire officiel en attendant de paraître dans la nouvelle loi primaire.

En me permettant de faire tout de même un rapport, ce bilan quinquennal ne doit pas nous faire oublier que chaque membre de la commission pourrait provoquer une séance s'il avait une étude importante à suggérer. Les cinq représentants SPV de cet organisme de onze se considèrent donc comme mobilisés à domicile au service de l'enseignement et des enseignants. Comme benjamin de l'équipe, et conscient de l'honneur qui nous est fait, je signe très modestement :

B. Jotterand.

Collectivité SPV de la SVSM

Le secrétaire-caissier de la collectivité SPV se trouve une fois de plus embarrassé au moment d'élaborer son rapport annuel. En effet, c'est trop tôt pour parler de l'exercice 1959 (dont les comptes ne seront connus que dans quelques mois) et trop tard pour évoquer l'année 1958 ! Bornons-nous donc à quelques considérations générales.

L'exercice 1958 boucle par un déficit de Fr. 17.262.— Il était prévu, les cotisations n'ayant pas changé depuis 1955 alors que les frais médicaux et pharmaceutiques ont augmenté considérablement, comme chacun sait.

Différentes raisons permettent d'espérer que l'année 1959 laissera par contre un bénéfice. L'augmentation de cotisations rapporte à la Caisse un montant de Fr. 17.500.— environ. En outre, la catégorie « enfants », nettement déficitaire, a vu ses effectifs réduits de moitié environ. Une soixantaine de nos jeunes assurés, en effet, nous ont quittés pour rejoindre l'Assurance infantile qui offre l'avantage de la cotisation dégressive selon le nombre d'enfants par famille.

Evoquons maintenant un problème toujours posé et non encore résolu, celui des frais d'hospitalisation. Problème si complexe que nous n'avons pas l'ambition de traiter complètement dans le cadre, forcément limité, d'un rapport annuel. Nous y reviendrons d'ailleurs un jour.

Le fait fondamental, qui caractérise la situation depuis un an, est qu'aucune convention ne lie les caisses-maladie et les hôpitaux du canton, qu'il s'agisse de l'hôpital cantonal, établissement universitaire, ou les hôpitaux régionaux. Il en résulte une situation extrêmement inconfortable pour les assurés en général.

Les séjours dans les hôpitaux du canton sont toujours plus coûteux. Voici, par exemple, une facture adressée à un malade qui a séjourné 16 jours dans un des hôpitaux de la capitale :

16 jours à Fr. 14.—	=	Fr. 224.—
Analyses internes	=	100.—
Analyses externes	=	80.—
Pharmacie	=	40.—
Pharmacie	=	275.—
Total	=	Fr. 719.—

Fr. 719.— pour 16 jours ! Cela représente Fr. 45.— par jour. Il est évident qu'une caisse ne peut assurer le paiement de frais semblables sans compromettre irrémédiablement l'équilibre de ses finances. Ce montant représente presque 9 ans de cotisations ! La SVSM payait, sous l'empire de l'ancienne convention avec l'hôpital cantonal, de Fr. 14 à Fr. 15.— de frais moyens par jour.

La périlleuse situation actuelle a conduit les autorités intéressées (caisses-maladie et hôpitaux) à rechercher un accord sur la base d'un prix forfaitaire journalier comprenant tous les frais, pension, frais médicaux, pharmaceutiques, opératoires, etc. Tour à tour, la direction de l'hôpital cantonal proposa Fr. 20.— par jour, puis Fr. 22.—, les caisses-maladie avançant Fr. 15.— puis Fr. 18.—. Cela se passait au printemps 1958. Depuis, les choses se sont compliquées, les établissements régionaux émettant de nouvelles prétentions. On peut prévoir cependant que 1960 verra la conclusion d'un accord. Souhaitons qu'il ne soit pas trop coûteux pour les assurés et qu'il s'inspire des conditions faites à Genève où, en chambre commune, l'hôpital exige Fr. 10.— par jour, tout compris, d'un Genevois, Fr. 11.— d'un Confédéré et Fr. 12.— d'un étranger.

Si les difficultés sont réelles pour les patients hospitalisés en chambre commune d'un hôpital, que penser de ceux qui vont en chambre privée ou en clinique ! Cela nous permet de répéter ce que nous avons fréquemment dit dans ces colonnes : pour assurer une indemnité complémentaire journalière de Fr. 10.— en cas d'hospitalisation, il suffit d'ajouter à sa cotisation mensuelle un montant de Fr. 1,50 en cat. D (maladie seule), ou de Fr. 2.— en cat. C (maladie et accidents). Ne tardez pas, chers collègues, à demander au sous-signé une formule de modification d'assurance.

Nous ne voulons par terminer ce rapport sans remercier nos nombreux correspondants (ils sont plus de 1200 !) de leur gentillesse, et souhaiter, à ceux que la maladie a frappés, un prompt et complet rétablissement. Et merci au C.C. de son constant appui.

Fernand Petit.

Rapport de la Commission de presse

(1959)

Son activité a été très réduite en 1959. D'abord, à cause de la maladie de son président, ensuite, par défaut de sujets pédagogiques pressants ou brûlants.

Naturellement, les membres de notre commission ont continué, comme devant, à défendre l'Ecole vaudoise dans divers quotidiens et revues. Il est peut-être utile de remarquer ici que maints correspondants plus ou moins officiels se sont mis à écrire sur l'école dans nos journaux. Ne serait-ce pas là un des résultats des efforts de la Commission de presse ? D'autre part, plus que par le passé, les journalistes professionnels tiennent à mener eux-mêmes les nombreuses enquêtes dont on a pu prendre connaissance dans nos quotidiens. Qu'ils soient ici remerciés bien vivement !

La Commission de presse n'en poursuit pas moins son activité. Elle vient même de s'adjointre de jeunes forces en les personnes de Georges Annen, Ferdinand Perreaud, à Lausanne, ainsi que de Gérard Pradervand, à Champvent. Merci à ces collègues de mettre leurs connaissances et leur talent au service de notre commission.

La question des nouvelles lois scolaires — qu'on aimerait écrire : loi scolaire unique ! — va certainement apporter du pain sur la planche à nos membres. Ils sont prêts à s'acquitter de leur tâche au plus près de leur stylo et de leur conscience.

Lausanne, le 23 décembre 1959.

Louis Campiche.

Rapport du délégué à la Commission de projection fixe de la SPR

Cette commission n'a pas tenu de séance en 1959. Les membres de différents groupements : Genève, Neuchâtel, Jura bernois étaient au travail pour mettre au point les séries de diapositives en couleurs pour leur canton respectif. La série de Vaud a été terminée déjà l'an passé et les copies sont livrées dès le printemps par la Lehrmittel A.G. de Bâle.

Le délégué de la SPV

R. Pécoud

Rapport du délégué de la SPV à la Commission cantonale vaudoise du cinéma scolaire

Composition : M. François Rostan, président ; MM. Marcel Monnier, chef de service de l'enseignement secondaire ; René Mamin, inspecteur scolaire ; Théo Berne, professeur ; André Guidoux, maître d'application ; René Pécoud, instituteur.

La commission n'a pas tenu de séance en 1959. Quelques-uns de ses membres sont en train de mettre au point une nouvelle édition de la brochure didactique « Le cinéma scolaire ». La collaboration avec la Centrale de Berne se poursuit d'excellente manière. Les membres de la commission continuent d'assister régulièrement aux séances de visionnement des films d'enseignement à l'examen avant leur achat par la dite centrale.

Le rapporteur de la SPV

R. Pécoud
Fontaines s/Grandson.

Rapport de la Commission de la projection fixe de la SPV

Président : R. Pécoud, Fontaines s/Grandson.

Membres : Delacrétaz P. Renens, Duperrex J. P Lausanne, Cornaz J. L. Lausanne, Desponds J. J. Colombe s/Morges, Ferrari L. Rolle, Paillard Ed. Begnins, Groux J. Peney-le-Jorat, Lagnel F. Cheseaux, et Fallonnier G. Lausanne.

Plus de 6000 clichés ! Voilà le total des diapositives fournies à ce jour par le collègue photographe de la Commission de la projection fixe et livrées par les soins de la Guilde de documentation de la SPR. C'est là un magnifique résultat et la preuve de l'accueil favorable de ces documents par le corps enseignant.

Au cours des deux séances en 1959, la commission a continué la mise au point de séries géographiques sur les sujets suivants :

Thurgovie	4 clichés	Genève	4 clichés
Soleure	7 »	Schwyz-Zoug	7 »
Bâle	8 »	Riviera Vaud.	8 »
Argovie	8 »	Afrique	9 »

Une série de clichés pour l'étude générale du Canton de Vaud est en préparation surtout pour les classes des autres cantons.

D'autre part, certaines séries seront complétées par une reproduction en couleurs d'une carte panoramique, cette réalisation est en cours.

De plus, la commission a discuté de la création éventuelle de clichés pour l'enseignement du civisme, ce qui rendrait certainement service. A maintes occasions, dans cet enseignement, un schéma, un croquis, un plan, une photo nous aideraient à concrétiser et à fixer certaines notions. Les membres de la commission étudient donc ce projet et examinent l'utilité éventuelle de cette création. L'avis de collègues nous serait fort précieux.

Nous rappelons qu'une collection complète des clichés est à la disposition de tous les présidents de section ou de groupes de la SPV pour les faire connaître à tous les jeunes collègues qui sont encore nombreux à ne pas les avoir vus. Leur emploi dans l'enseignement, le parti que l'on peut en tirer fera également l'objet de brefs articles dans l'Éducateur.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans adresser mes vifs remerciements à tous les collègues dessinateurs compétents : Cornaz, Duperrex, Groux et Desponds ; au collègue photographe Delacrétaz, ainsi que tous les membres de la commission qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine pour ces réalisations.

Au nom de la commission :
R. Pécoud

Commission Croix-Rouge - Jeunesse de la SPV Rapport 1959

Responsables pour 1960 : R. Joost, Begnins, président : bureau vaudois, affaires courantes ; B. Dubosson, Lausanne, vice-président : liaison avec Croix-Rouge vaudoise, cours de sauvetage nautique ; A. Genillard, Lausanne : secrétaire-caissier ; L. Sauer, Penthaz : premiers secours, protection des enfants groupés ; Mlle J. Monod, Crissier : questions sociales, correspondance scolaire ; M. G. Widmer, professeur CCC, Lausanne : délégué de la SVMS ; Mme M. Marquis, inst. retr., Vucherens : déléguée de l'ACVS.

Départ. — Mlle Chr. Ravenel, Henniez, pour raison de santé ; Mlle Chr. Cuendet, en mission au Congo belge ; A. Mollien, membre fondateur. Merci à ces regrettés secrétaire et caissiers, pour tout leur dévouement.

Activités 1959. — Travail en étroite collaboration avec le comité central de la SPV que nous remercions de ses conseils. **Echange** de 49 élèves avec des camarades de Stuttgart ou de Munich ; création d'une méthode souple pour l'exercice de la langue allemande par notre collaborateur Pierre Lugrin, prim. sup. Lausanne. Répartition des fonds « **Mimosa de Cannes** » pour secours locaux aux enfants de nos classes. Distribution de **pharmacies scolaires**. Création d'affiches scolaires sur les thèmes de la santé, de l'entraide et de la compréhension mutuelle. Lancement d'un **cours de premiers secours** à l'Ecole normale, avec l'intervention du Dr Gallendat, chef du Service de l'hygiène. Elaboration de directives pour la **protection d'enfants groupés**, lors de catastrophes. Cours de **sauvetage nautique** à Morges, sous l'experte direction de Roland Vuagniaux, Denges ; 41 nouveaux jeunes sauveteurs ont reçu leurs certificats. Obtention de la suppression de la partie théorique, pour le corps enseignant qui suit les **cours de samaritains**. Création d'un **insigne CRJ** pour les élèves de nos classes qui ont suivi un cours (sauvetage), ou rendu des services dans le cadre du programme CRJ. **Correspondance interscolaire** en Suisse et à l'étranger. Mise au point par A. Dumusc, Genolier, d'échanges de bandes magnétiques. **Contacts** avec de nombreux collègues vaudois, romands, suisses alémaniques et étrangers.

Projets. — La conférence des collaborateurs CRJ, qui représentaient la plupart des sections SPV, a demandé l'élargissement des échanges d'élèves avec l'Allemagne et l'augmentation du nombre des cours de sauvetage nautique dans le canton.

Pour 1960, les districts suivants bénéficieront d'un cours SN : Aigle, Lausanne, Nyon, Orbe, Payerne, Rolle et Yverdon.

Une entente avec Stuttgart nous permettra de porter à 100 le nombre d'élèves prim. sup. et secondaires pour les échanges de vacances d'été.

Un essai d'introduction de cours d'hygiène pratique pour élèves sera tenté dans l'un de nos districts.

Dans le cadre de la protection de la santé, une affiche sera distribuée au début de 1960, avec un slogan de la teneur de celui-ci : **gymnastique = joie et santé**.

Statistique. — Effectif de nos correspondants réguliers : 658 classes ; albums, lettres ou objets expédiés : environ 2000.

pr. la commission CRJ-SPV :
Roland Joost, inst. Begnins

École Pestalozzi, Échichens

Chaque membre du corps enseignant ayant reçu, dans le courant de l'été, un rapport détaillé sur la marche de l'École Pestalozzi, on nous permettra d'être bref.

60 garçons sont répartis dans quatre classes. Nos dévoués collègues, grâce à l'enseignement individualisé et surtout... à leur grande patience, obtiennent de bons résultats.

Notre école, complètement réorganisée, est devenue un modèle du genre : de nombreux visiteurs suisses et étrangers viennent s'y documenter.

Ce succès, nous le devons surtout à M. et Mme Jacques Besson, directeurs, qui, avec une foi inébranlable, une patience admirable et une grande ténacité, arrivent à surmonter les pires difficultés Qu'ils en soient vivement remerciés !

Chers collègues, grâce à votre appui et celui de vos élèves, une grande œuvre vient d'être réalisée à Echichens, du fond du cœur, nous vous disons merci !

F. Chapuis.

**Rapport sur l'activité de la Commission locale
des émissions radio-scolaires de Lausanne
Année 1959**

Activité de la Commission locale

Les membres de la Commission locale ont, comme par le passé, élaboré le programme des émissions, choisi les auteurs, approuvé ou modifié, parfois refusé les textes soumis à l'examen ; ensuite, ils ont procédé au dépouillement des rapports d'écoute et à la critique des émissions.

Les studios ont été chargés de la mise en ondes, des indispensables répétitions de l'émission, de son interprétation définitive et de sa diffusion sur l'antenne.

Des louables progrès ont été réalisés quant au bruitage et au débit des acteurs. Nous le devons tout particulièrement à M. Francis Bernier, nouveau metteur en ondes. Nous l'avons vu à l'œuvre : quelle compétence et quelle conscience il met à son travail.

Permettez-nous de relever ici également la fructueuse collaboration de M. Géo Blanc, chef de service au studio de La Sallaz. Toujours à notre disposition pour nous « dépanner ». Sa longue expérience et sa parfaite connaissance des moyens d'expression de la radio nous sont très précieuses. A ces deux collaborateurs, nos sincères remerciements.

Programme

Il est peut-être intéressant de vous signaler un aspect peu connu de l'activité radio-scolaire : celle qui s'exerce à l'étranger. Le directeur du Service des ondes courtes choisit parmi la liste des émissions de nos trois régions linguistiques un certain nombre d'émissions. Il les enregistre et les diffuse.

Qui peut donc s'intéresser à nos émissions radio-scolaires ? nos Suisses exilés ! Nombreuses sont les lettres adressées aux ambassadeurs, légations et consulats, ou même envoyées directement à Berne et qui montrent l'intérêt d'une telle entreprise. Ces émissions sont considérées comme très utiles. Elles permettent à nos compatriotes de rester en contact avec nos milieux éducatifs. Ces émissions maintiennent et même fortifient l'intérêt des enfants pour notre pays et ses institutions. Aussi les sujets d'ordre géographique et historique figurant au programme radio-scolaire jouissent d'une faveur toute particulière.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous avions dit que la Commission étudiait le moyen de réaliser le vœu fréquemment exprimé par le corps enseignant : d'indiquer préalablement le degré auquel s'adressera l'émission. Depuis cet automne, grâce à la compréhension et à l'amabilité des directeurs des deux studios romands, il a été décidé, à titre expérimental, d'annoncer à la fin d'une séance radio-scolaire le titre de l'émission suivante en précisant le degré auquel elle est destinée plus spécialement. Cette pratique facilitera la tâche du maître dans le choix de l'émission. Si cette expérience s'avère inopérante, d'autres moyens seront à déceler.

Cette année encore, l'émission du « Beau voyage » a suscité un grand nombre de réponses de la part de nos écoliers. 28 élèves de la Suisse romande ont été choisis et se sont retrouvés à Berne pour prendre le train en direction du Gothard. Ils furent chaleureusement accueillis par les représentants des autorités scolaires de Lugano. Le lendemain, à leur retour, 25 élus tessinois se joignirent aux romands. Les lauréats tessinois du concours entreprirent leur « Beau voyage » qui les conduisit à Lausanne, le long de la Curniche, et même en pays fribourgeois.

Cet échange, placé sous le signe de l'amitié, n'a été possible que grâce à la générosité des CFF, à la précieuse collaboration de leur chef de service de presse, à l'appui des Commissions radio-scolaires romande et tessinoise, ainsi qu'à la participation des studios de Lausanne et de Lugano. Où la prochaine équipée des lauréats du concours du « Beau voyage » les conduira-t-elle ? Tout porte à croire que la récente expérience faite par Radio-Lausanne ouvrira la porte à des tentatives plus séduisantes et plus audacieuses encore.

Documentation

Ces « Feuillets » de documentation, « La Radio à l'Ecole », richement illustrés, sont indispensables à une préparation convenable des auditions, et ils permettent de créer ce « terrain » d'évocations visuelles qui manquent à cet enseignement purement auditif.

Vous n'ignorez pas que les maîtres, qui en ont fait la demande, reçoivent gratuitement des « Feuillets ». Les élèves paient un franc par année pour trois numéros de 16 pages chacun au minimum. Le capital investi pour assurer la diffusion de cette publication est très important. A titre documentaire, permettez-nous de vous donner le nombre des abonnés payants pour la période 1958-59 :

Genève	2274	abonnés payants
Vaud	797	»
Neuchâtel et		
Jura bernois	901	»
Valais	191	»

L'examen de ce petit tableau nous laisse songeur quant au nombre d'abonnés de notre canton. Oserions-nous vous prier de recommander chaleureusement cette publication à vos élèves ? Merci d'avance.

Rapport d'écoute

Ces rapports nous sont indispensables ; sans votre collaboration effective, la Commission ne peut guère connaître le rendement d'une émission, et de ce fait améliorer les suivantes. A tous les collègues qui ont bien voulu nous adresser leurs critiques, leurs suggestions, nos vifs remerciements. Et quant aux autres, nous serions reconnaissants qu'ils nous envoient également leurs vœux et leurs remarques.

Appareils récepteurs

« La Fondation pour la radio aux aveugles et invalides, ainsi qu'aux écoles défavorisées » a mis cinquante récepteurs à la disposition de la région II. La participation de nos élèves au ramassage des annuaires téléphoniques est donc fructueuse, ne l'oublions pas ! M. le professeur Gerhard, de Bâle, membre de la Commission centrale de cette institution, permet à notre devise « A chaque classe, son poste » de devenir une réalité.

Télévision scolaire

Deux émissions ont été réalisées en janvier 1959 comme nous l'avions annoncé dans notre dernier rapport.

La direction générale de la Société suisse de radio-diffusion et la télévision suisse ont confié à l'émetteur de la Dôle et à son personnel le soin de diffuser les deux premières émissions expérimentales destinées à nos écoliers. Ces deux essais ont été instructifs.

La première séance avait pour sujet la magnifique leçon de morale et d'énergie qui mettent en évidence la carrière et les actions de sauvetage de notre pilote des glaciers, Hermann Geiger. La seconde avait pour thème une visite au Musée ethnographique de Genève. Selon les rapports reçus, à divers titres, l'attention des élèves fut, d'une manière générale, satisfaisante.

Cette expérience fut intéressante, elle a permis aux membres des Commissions de tirer quelques enseignements essentiels : la doctrine dont devront s'inspirer les maîtres pour préparer les émissions télévisées, la réalisation sur le plan purement technique.

Conclusion

Avant de clore ce rapport, qu'il nous soit permis d'exprimer ici, en votre nom, toute notre gratitude à la Direction générale de la Société suisse de radiodiffusion qui couvre toutes les dépenses générales d'ordre administratif ; à nos deux studios qui prennent à leur charge les frais des émissions elles-mêmes.

Que les directeurs du studio de Lausanne, M. Jean-Pierre Méroz, et M. René Dovaz, de Genève, soient sincèrement remerciés pour le soin qu'ils mettent à faciliter la tâche des membres des commissions locales dans la réalisation technique de nos émissions, et qui de plus en plus mettent toujours à notre disposition un personnel professionnel et technique compétent.

Notre gratitude va également aux présidents des deux commissions locales, M. Adrien Martin et M. Rast, qui n'ont qu'un objectif : assurer des émissions aussi intéressantes que parfaites.

Chavannes-Renens, le 29 décembre 1959.

*E. Bignens,
membre de la Commission locale de
Lausanne des Emissions radio-scolaires.*

Armoires vaudoises

Quelques armoires neuves destinées à contenir le matériel expérimental vaudois seraient disponibles pour être livrées vides, comme petite bibliothèque ou à d'autres fins. **Prix : Fr. 48.—**, prise à notre dépôt de Bussigny.

Prière d'adresser préalablement les commandes à OFEL (Office d'électricité de la Suisse romande), Grand-Pont 2, Lausanne. Téléphone (021) 22 90 90. Les commandes seront exécutées dans leur ordre d'arrivée.

Educatrices des petits

Nous organisons sous la direction de Mlle Scheiblauer de Zurich, un cours d'éducation rythmique par le mouvement et la musique.

Le cours débutera le samedi 16 janvier à 14 h. 30 en la salle de gymnastique de l'école supérieure de Villa-

mont à Lausanne. Il aura lieu jusqu'au 12 mars, excepté les samedi 30 janvier et 20 février.

Finance du cours Fr. 5.—. Inscription de tous les intéressés auprès de Madeleine Gebhard, Traménaz 19, La Tour de Peilz jusqu'au samedi 13 janvier.

Le Comité.

Échallens - Gymnastique

Prochaine leçon mardi 12 janvier à 17 h. à la grande salle du Château, Echallens.

J.-P. M.

† Charles Mani

Un affreux accident de la route, survenu la veille de Noël près du château de Chillon, a brutalement mis fin à la vie d'un de nos vétérans, Charles Mani. Né en 1879, il était un des derniers restants de la classe 1894-1898, dont la longue liste commençait par Gustave Addor pour finir par Gustave Waldner. Après quelques années aux Diablerets, que n'atteignait pas encore une ligne de chemin de fer, sa carrière se passa à Villars-le-Comte, dont il dirigea la classe unique jusqu'au moment de sa retraite et où il éleva sa nombreuse famille. Dès lors il fit encore divers remplacements, surtout dans les années de guerre. Son enseignement, simple et cair, était fort apprécié, et ses anciens élèves peuvent en rendre témoignage. Grand ami de la nature, il avait comme violon d'Ingres autant que comme ressource accessoire la pêche à la truite, et durant la belle saison, la journée d'école terminée, il cherchait volontiers le calme sur les rives de la Lembaz ou de la Cerjaulaz, qui ne lui cachaient plus aucun secret.

Veuf depuis quelques années, il s'était retiré pour finir à Pallens sur Montreux, où il vivait chez l'une de ses filles. Demeuré, malgré l'âge, très robuste et résistant à la fatigue, il faisait volontiers, lorsqu'il n'était pas accaparé par des travaux de jardinage, de longues promenades soit sur les hauts de Montreux, soit jusqu'à Villeneuve. C'est précisément au retour de sa dernière randonnée que, traversant la route en face d'une place d'attente du trolleybus, il fut atteint par l'auto fatale.

Foncièrement honnête, d'un naturel jovial et accueillant, Charles Mani fut toujours un excellent collègue, optimiste et compréhensif. Ses anciens camarades et ses nombreux amis garderont de lui un souvenir ému.

H. J.

GENÈVE

Après Tokyo... Cadix

Notre collègue japonais, qui désirait un échange de correspondance avec un collègue genevois, a vu son voeu se réaliser. L'un de nos collègues de la rive droite est actuellement en relations avec lui.

C'est aujourd'hui un instituteur de Cadix, qui désire « soutenir correspondance avec un compagnon ».

Je précise bien qu'il ne s'agit pas d'une institutrice : on évitera ainsi toute confusion avec une héroïne connue qui risquerait de provoquer un véritable rush épistolaire.

J'ose espérer que notre collègue gaditan trouvera tout de même un correspondant.

Sa lettre est à la disposition des intéressés chez le bulletinier qui la leur adressera (tél. 32 22 33).

J. E.

Fiches de vocabulaire

Les membres de l'UIG ont reçu une circulaire de notre Centre d'Information ; elle annonçait la publica-

tion de fiches de vocabulaire sur le chauffage, l'éclairage, l'alimentation et les vêtements (programme du 2e trimestre de 4e et 6e année).

Les commandes ne manquent pas, mais l'UIG voudrait faire bénéficier de ces fiches tous ceux qui s'y intéressent, même s'ils ne font pas partie de notre association ; nous pensons en particulier à nos collègues d'autres cantons.

Rappelons que pour les obtenir, il suffit de verser la somme de fr. 2.50 au CCP No I. 15155 : Union des Instituteurs Genevois, Centre d'Information, Genève.

Qu'on se le dise !

J. E.

UIG Dames

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre Association quatre nouveaux membres à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue. Ce sont Mlles Lucienne Gerdil, Yvette Gerzat, Anne-Marie Jaquerod et Mme Desjacques.

NEUCHATEL**Pour 1960**

Nous ne nous proposons pas de nous appesantir sur les heures et malheurs de 1959. Chacun peut méditer à son gré, évoquant les heures claires et les heures sombres. Une page se tourne mais le temps ne subit aucun arrêt, et poursuit sa marche précipitée, inexorablement. Il y a un admirable équilibre, quoi qu'en dise, chez la plupart des humains. Le temps fait une œuvre apaisante. Il est le facteur le plus efficace de l'objectivité. Le souvenir des disparus reste mais sans laisser subsister la plaie vive initiale. Les déboires d'ordre familial, financier, professionnel vous plongent dans la tristesse, le dépit, l'amertume. Le temps vous permet de les voir comme des incidents qui n'empêchent pas de reprendre courage et espoir.

C'est cette note d'espoir que nous voudrions faire vibrer tout à nouveau en ce début d'année. Tous nos projets sont animés par ce sentiment. Un homme qui n'espère pas, est à peine au-dessus de l'animal. L'espérance donne tout son sens à la vie et en éclaire le cours. Bien plus, si elle est fondée sur une foi solide, combien toutes les contingences d'ici-bas courrent prendre leur place insignifiante dans le grand rouage de l'univers. Et si nous saisissons quelque peu la notion de l'éternité, et que nous croyons impossible l'extinction de la vie spirituelle, nous clamerons haut, en dépit de l'existentialisme, qu'il vaut la peine d'expérimenter cette grande aventure qu'est la vie.

Si nous avons touché à la métaphysique, ce n'est pas une raison de nous soustraire aux réalités matérielles qui ont trop souvent leur incidence sur notre comportement moral. Et c'est ici le lieu et le moment de dire aux dirigeants de notre société qui la conduisent avec tant d'intelligence et de dévouement, nos remerciements chaleureux : présidents du C.C. et du cartel, secrétaire syndical, qui sont les artisans les plus actifs de l'amélioration de notre condition.

Et à tous nos collègues, nous exprimons nos vœux les plus cordiaux pour une année heureuse et prospère, exempte d'épreuves !

W. G.

Ultimes séances de l'année

... le 23 décembre... étaient réunis d'abord le C.C. et les présidents de section, puis le Cartel cantonal VPOD. Ces deux assemblées consécutives durèrent huit heures et demie coupées seulement par une demi-heure de repas. Record, sans doute, valeureux apéritif d'avant-veille de Noël ! Il faut en louer nos courageux présidents.

C'est qu'une rencontre des intéressés s'imposait. Il s'agissait de mettre la dernière (!) main à l'avant-projet de statut du personnel enseignant, que les autorités nous ont soumis. Ce qui facilita grandement les choses, c'est la remise à chaque délégué d'un travail de M. Deppen, comptant une trentaine de pages clairement présentées, soit les différents articles du statut en regard de chacun desquels figuraient, condensés, les desiderata de nos associations professionnelles. Ce travail extraordinaire, exécuté avec une célérité incroyable, valut à son auteur la reconnaissance de chacun et les félicitations les plus méritées. Son ampleur exclut d'emblée sa reproduction dans les colonnes de ce journal. Mais on n'imagine guère ce qu'aurait été cette séance sans la prévoyance de nos dirigeants. Autant dire impossible ! Merci !

Ajoutons que les discussions furent souvent captivantes, notamment celle que provoqua la question des châtiments corporels.

Le Cartel eut le regret d'enregistrer la démission de son très dévoué et compétent secrétaire, M. Jean-Pierre Chablotz, qui fut pour M. de Meuron, président, le plus précieux collaborateur durant neuf ans, période marquée par les mémorables campagnes et luttes pour nos traitements et retraites. Le président exprima à son endroit la vive gratitude et les compliments sentis du Cartel. M. Chablotz était en outre notre délégué au cartel syndical cantonal ; M. de Meuron le remplacera dans ces fonctions-là. Le choix ne pouvait être meilleur, singulièrement dans la conjoncture actuelle.

W. G.

Comité central

La FIAI demande un rapport sur :

- « La réforme des classes terminales de la scolarité obligatoire » ;
- « Les échanges internationaux ».

Des démarches seront entreprises auprès de collègues que nous pensons pouvoir s'intéresser à ces sujets.

Centenaire : — Les inscriptions pour le concours de chorales enfantines sont parvenues assez nombreuses. Elles pourraient néanmoins l'être davantage. Tel district, par exemple, n'en a fourni aucune. L'information a-t-elle fait défaut ? Les collègues non-atteints sont priés de s'en référer au dernier numéro de l'*« Educateur »* de 1959. Le délai d'inscription est reporté à leur intention au 31 JANVIER.

— Le théâtre pourra se faire, mais avec une troupe seulement, au lieu de deux.

W. G.

Où l'on pense que les traitements ont un rôle à jouer

C'est à Fontainemelon (Val-de-Ruz). Le Conseil général de cette localité, en séance de fin d'année, lors de l'adoption du budget, s'est saisi d'une proposition émanant du Conseil communal et de la Commission scolaire.

Les dernières mises au concours de postes dans l'enseignement sont restées stériles. Pas un candidat ne s'est présenté. Dès lors, les autorités compétentes ont jugé qu'à l'instar des villes et de quelques communes du canton, il y aurait lieu d'offrir au corps enseignant certains avantages matériels : logements modernes à loyers modestes et une allocation de résidence se montrant de 200 - 600 francs pour les instituteurs et de 150 - 450 francs pour les institutrices.

On espère ainsi non seulement attirer des candidats, mais aussi retenir le personnel qui pourrait être tenté de quitter la localité.

W. G.

VOS IMPRIMÉS

seront exécutés avec goût

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

JURA BERNOIS**La vie au sein de la communauté des élèves de l'Ecole normale des instituteurs**

On sait que depuis deux ans les élèves de l'Ecole normale des instituteurs se sont groupés en une « Communauté » dont les buts essentiels, exposés dans une « Constitution », sont de développer parmi ses membres le sens des responsabilités et l'autonomie, et de conférer à l'Ecole normale le caractère d'une véritable communauté juvénile.

Cette organisation nouvelle, qui a fait l'objet d'une publication dans la revue « L'école nouvelle française » (No 64, novembre 1958), répond à une conception moderne de l'éducation. Elle s'efforce de s'insérer dans les **méthodes actives d'éducation morale** fondées sur les mécanismes d'adaptation à la vie sociale, et d'y œuvrer avec mesure et sincérité, sans tomber jamais dans certains excès de self-government demeurés célèbres.

Est-il but plus élevé que de tendre à développer une autonomie aussi poussée que possible de la jeunesse, en lui remettant la charge de ce qui peut être confié à son discernement ?

L'année 1959 a été particulièrement fructueuse pour notre jeune communauté. Les assemblées générales mensuelles ont été régulièrement tenues ; une foule de problèmes y ont été brassés et discutés ; de généreux projets ont été présentés qui, nous voulons l'espérer, ne resteront pas au stade des velléités. Présidents et conseillers se sont succédé à leurs charges, chacun témoignant d'une activité plus ou moins grande et servant, selon son tempérament et ses moyens, la cause communautaire.

Parmi les événements marquants de cette année, signalons :

- la création d'un emblème communautaire de fort bon goût, dont le dessin a été élaboré par une commission ad hoc ; inauguré le 3 juin 1959, lors d'une cérémonie dont on se souviendra longtemps, cet emblème fut fort admiré lors de sa première sortie, soit au festival des chanteurs d'Ajoie, à Buix, où se produisit la chorale de la communauté ;
- la fondation d'un club de football, complément moderne des groupements sportifs de la communauté (section de gymnastique, groupe d'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports), club qui s'est acquis déjà deux magnifiques victoires ;
- l'organisation de diverses manifestations (projection de films, réceptions d'hôtes, de visiteurs, conférences diverses, etc.) au cours desquelles les charges communautaires ont toujours su faire face dignement à leurs obligations ;
- l'organisation d'un camp de deux jours et demi à l'étang de la Gruyère, avec logement sous tentes, au cours duquel il fut procédé à une étude du milieu biologique de ce site célèbre, ainsi qu'à une étude des Franches-Montagnes. Cette magnifique initiative, qui est à l'honneur de la communauté, mériterait à elle seule une longue relation, car elle fut, sous tous les rapports, une réussite parfaite ;
- l'organisation d'un championnat d'athlétisme et de football intéressant dix disciplines sportives, et qui valut aux vainqueurs la remise de prix fort encourageants ;

— la participation au bal des deux Ecoles normales, à Delémont cette fois, seconde manifestation de ce genre, dont le succès éclatant a démontré combien fut heureuse l'initiative prise, en 1958, par notre communauté, de faire ainsi connaissance avec de futurs collègues...

D'autres projets sont à l'étude, qui nous montrent combien vaste est le champ des activités possibles d'une communauté juvénile du type de la nôtre. Certes, tout ne va pas sans difficultés ; l'adaptation à la vie communautaire nécessitera toujours un certain ploiemt des tendances égoïstes aux nécessités collectives, mais n'est-ce pas là, précisément, l'un des buts les plus élevés d'une telle organisation ? Cependant, les bénéfices matériels et moraux de ce nouveau style de vie sont à ce point patents que nul ne saurait aujourd'hui contester que pareille forme d'éducation réponde aux buts généraux d'une Ecole normale d'instituteurs. Car la communauté est par excellence le banc d'essai aux responsabilités et tout acte constructif qui s'y accomplit est nécessairement une contribution au bien-être de la collectivité. Souhaitons à la jeune communauté une nouvelle année heureuse, fructueuse, et bien remplie.

Ed. Guéniat.

VARIÉTÉ

EN PASSANT...

Orientation professionnelle

Certains garçons, au cours des années, changent plusieurs fois de métier. Les filles sont plus stables. Ce sont leurs instincts plutôt que leurs goûts qui les poussent à s'orienter très jeunes vers leur vocation future. Elles veulent être bonnes d'enfants, institutrices, infirmières. Beaucoup même déclarent qu'elles seront mamans, s'imaginant, sans doute, que la situation est très lucrative. Et ces demoiselles sont souvent plus tard ce qu'enfants elles avaient rêvé d'être.

Tout autres sont les garçons.

Il suffit d'un rien pour leur faire tourner casaque. En feuilletant un dictionnaire de médecine, j'en connais un qui a déclaré qu'il voulait être chirurgien. La première fois qu'il est allé à l'église, il s'est tenu pendant trois longs quarts d'heure sage comme une image, lui, le mouvement perpétuel et il a déclaré, au retour, qu'il serait pasteur parce que, a-t-il expliqué, « on leur laisse dire tout ce qu'ils veulent sans les faire taire ».

Un séjour d'été dans le Valais a suffi pour que le pasteur se mue en guide, puis en peintre. Après trois représentations cinématographiques, il rêve de devenir une vedette de l'écran et, après deux concerts symphoniques, il préférera être chef d'orchestre.

Le malheur est que, à l'âge où il devient urgent de prendre une décision, ces messieurs ne savent plus. Ils se sont décidés trop de fois d'une manière irréversible. Il faut que ce soit le bureau d'orientation professionnelle qui cherche pour eux. La famille et les amis y vont de leurs conseils et de leurs encouragements. Et, souvent, les parents essaient des mots charmants comme celui-ci : « Puisque votre fils n'est bon à rien, faites-en un missionnaire ! »

M. Matter.

DIVERS**A propos du temps qui coule**

Chacun a eu maintes fois l'occasion de remarquer combien le temps s'écoule différemment selon l'événement qu'il apporte. Si l'heure est ressentie de façon très diverse selon l'objet qui l'occupe, combien variées sont les subtilités de sa compréhension aux différents âges de la vie.

En observant un bébé affamé et trépignant devant son biberon posé devant lui, on se rend compte de l'infini de chaque seconde à ses yeux. Plus tard, l'enfant commence à mieux saisir la possibilité de remettre au lendemain ou à tout à l'heure, mais encore, cela lui paraît être dans la nuit des temps et perdre son caractère de réalité.

A l'âge scolaire, la régularité de l'horaire lui fournit peu à peu des notions quant à la succession des heures, mais il n'est pas rare qu'il confonde encore un jour et l'autre, une semaine et l'autre, et les soi-disant mensonges par rapport aux événements sont le plus souvent des oubliés ou des incompréhensions qui demandent toute indulgence. Lorsque Jean revient triomphalement de l'école en brandissant son carnet scolaire qu'il n'a pas ouvert, il déclare : « Il doit être bon, j'ai été sage ». Il ne sait réellement plus qu'hier il s'était levé vingt fois de sa place et en récolte à ce jour le mauvais bulletin. Il sait seulement qu'il n'a pas le droit de jouer, il sait que l'ennui est mortellement long.

Plus tard, à l'âge de l'école secondaire, le temps devient l'emploi du temps. Minuté dès le lever, il doit comporter obligatoirement tant d'heures de travail, de toilette, de repas, de leçons et de devoirs, et quelques babillages volés en hâte à la sortie des cours. La tête bien pleine, il faut courir de la rythmique à l'allemand, de l'allemand au piano, en passant le moins de temps possible chez le dentiste, la grand-mère et le coiffeur, pour rencontrer pendant 4 minutes l'ami qui lui-même aura bien de la peine à être précis à ce rendez-vous de midi moins sept, habilement combiné pendant le cours d'histoire.

Et voici l'adulte. Généralement trop occupé, il ne lâche son travail que pour en reprendre un autre. Malgré les progrès de la technique (appareils ménagers, transports plus rapides, etc.), il n'est pas rare que la journée ne se passe sans une minute, simplement pour manger. Agitation, courses, bousculades. Si dans certains cas (rarissimes), cela est pratiquement inévitable, il faut bien reconnaître que dans beaucoup d'autres, il serait possible qu'il en soit autrement. Il en résulte une trop grande tension pour chacun qui se répercute dans les relations familiales et extérieures. C'est le « dépêche-toi » continual, c'est le « tu me raconteras après », c'est en un mot, l'indisponibilité, autant de personne à personne que de chacun à soi-même. Et pourtant, qui ne ressent le besoin de se retrouver un instant, d'avoir une minute pour soi ?

Quelque soit le mode d'existence, chacun doit arriver à se ménager un laps de temps bien à soi, quitte à l'employer de façon très différente.

De même que vos enfants vous aiment détendues et disponibles, de même vous recherchez certainement ces qualités chez vos amis et c'est pour ces mêmes traits qu'ils vous apprécieront.

(Femmes Suisses, Psychologue: Lucille de Tonnac.)

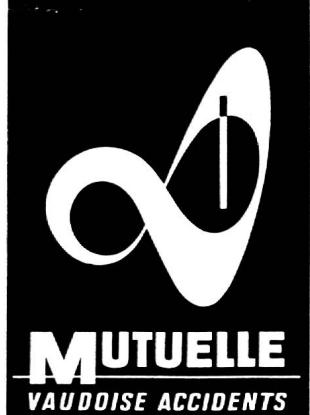
La pollution de l'air et l'aération des habitations

L'air est incontestablement la matière la plus nécessaire à la vie humaine, aussi est-il de première importance de veiller sur sa qualité.

Dans les locaux d'habitation, l'air peut être pollué par la respiration humaine. Le confinement de l'air se traduit par une élévation de la température, du degré hygrométrique et de la teneur en anhydride carbonique.

Il existe d'ailleurs dans ces locaux d'autres causes de pollution : fumées de tabac ; ces fumées renferment de nombreux toxiques : nicotine et autres alcaloïdes provenant de sa dégradation, acide cyanhydrique et surtout oxyde de carbone qui, se fixant dans le sang des fumeurs provoque une élévation très sensible de leur oxycarbonémie. Elle est sans doute responsable de la légère excitation cérébrale recherchée par certains qui ne peuvent travailler qu'en fumant. Les appareils de chauffage constituent des sources de pollution quelquefois très dangereuses. Toute combustion, même sans flamme, telle qu'elle se produit dans les appareils dits « à catalyse », donne naissance à l'anhydride carbonique, et lorsqu'elle est mauvaise à de l'oxyde de carbone, très toxique, qui provoque chaque année de nombreuses intoxications mortelles. La lecture des journaux est édifiante sur ce point. Ce nombre diminuerait considérablement si chacun se rendait compte qu'en ne respectant pas les règlements et les textes, alors qu'il croit la précaution superflue, il permet à la mort de venir accomplir son œuvre.

(Joie et Travail - Louis Truffet - Sept./Oct. 1959.)



MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois.

Rabais sur les assurances accidents



Il n'est jamais trop tôt –
mais souvent
trop tard pour s'assurer

Winterthur
ACCIDENTS

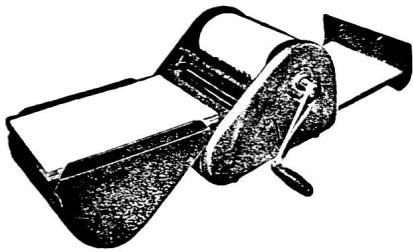
Conditions de faveur

pour membres
de la Société Pédagogique
de la Suisse Romande
contractant des assurances individuelles
et de responsabilité professionnelle

Une grande innovation dans le domaine de la reproduction :

le CITO MASTER 115

(fabrication suisse)



L'hectographe
le plus vendu
dans les écoles
romandes.

Pour n'importe quel
dessin, géographie,
botanique, géomé-
trie, musique, chant,
tableaux - horaires,
travaux d'examens,
communications aux
parents, circulaires, etc., aucun duplicateur mieux approprié !
Le CITO MASTER 115 travaille proprement, rapidement, sans encre, ni stencil. Il vous assure des copies en plusieurs couleurs par tirage. Les originaux peuvent être conservés et réutilisés. Portable, très solide, il est simple à l'emploi. CITO MASTER 115 est l'appareil scolaire idéal. Demandez-en la démonstration sans engagement.

Représentation générale Vaud / Valais / Genève :
P. EMERY, Avenue de Lavaux 70b, PULLY
Tél. (021) 28 74 02

Pour Fribourg / Neuchâtel / Jura bernois :
W MONNIER, ch. des Pavés 3, Neuchâtel, tél. (038) 5 43 70

Fabriqué par Cito S.A. Bâle.



En été, c'est le moment d'acheter vos films en
couleurs. Grand choix spécialement sélectionné.
N'importe quelle caméra photo ou ciné est suscep-
tible d'excelents résultats !
Catalogue général illustré — Conseils avisés

PHOTO DES NATIONS
Place Longemalle et rue du Mt-Blanc - GENÈVE

On peut dire que
la Ouate
de Schaffhouse
est de bon aloi



La Ouate
de Schaffhouse
mérite
votre confiance